

ALIAE

Lieu-dit Le Ternat
03290 DIOU
France
N° TVA Intra : FR 58 844 440 370

A compléter par le client

Nom :

Adresse :

N° Identification TVA :

N° Véhicule :

N° Immatriculation : FV-785-TC

Nom utilisateur :

Motif de déplacement :

Date : 19 juillet 2025 à 23:28

Reçu de paiement N° :

20250719232332220010010009989338_1752960516-0

AVIS DE PAIEMENT

07/06/2025

08:43

Avis de paiement n°
222025060670360

Sortie à **LE MONTET**
Réseau ALIAE

	HT	TVA	TTC	TAUX TVA
Péage	0,17 €	0,03 €	0,20 €	20%
Indemnité forfaitaire	90,00 €	0,00 €	90,00 €	0%
SOUS-TOTAL			90,20 €	

Paiement par Carte bancaire N° 513778XXXXXX5739

payé le 19/07/25

AVIS DE PAIEMENT

INFRACTION POUR NON PAIEMENT DU PEAGE

Date d'envoi	30/06/2025
Référence Avis N°	222025060670360
Référence PV N°	2500581599
Date / Heure du trajet en défaut de paiement	07/06/2025 08:43

D 1/1 80/12/842/835 01AA7251110P3TF 2 000 FKD
LA POSTE SD : 86500880611175M



GRAFFOILLERE REMI
1060 POUGET
19120 LA CHAPELLE AUX SAINTS

Date / Heure et lieu de la contravention	
Date / Heure	10/06/2025 08:43
Autoroute / Sens	A79 / Sortie
Péage *	LE MONTET
Commune (n° dépt.)	LES DEUX-CHAISES (03)

Madame, Monsieur,

Le véhicule immatriculé FV-785-TC a fait l'objet d'un procès-verbal de constatation d'infraction, par un agent assermenté pour non-paiement du péage.

Vous êtes le titulaire du certificat d'immatriculation de ce véhicule.

Vous devez, dans un délai de 2 mois à compter de l'envoi du présent avis :

- Soit régulariser votre situation en payant :
 - par carte bancaire sur le site www.aliae.com ;
 - en espèces ou par carte bancaire chez un partenaire du réseau agréé Nirio en utilisant le QR code ci-dessous ;
 - par chèque bancaire compensable en France en utilisant la carte de paiement ci-dessous.

La contravention ayant été constatée dans le cadre d'un dispositif de péage permettant l'identification des véhicules et la perception du montant du péage sans recours à une barrière physique vous pouvez bénéficier de l'application d'une indemnité forfaitaire minorée en régularisant votre situation dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi du présent avis.

- Soit formuler une protestation en utilisant la carte de protestation ci-dessous en joignant les pièces justificatives.

A défaut de règlement ou de protestation dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi du présent avis de paiement, et conformément à l'article 529-6 du code de procédure pénale, ce dossier sera transmis à M./ Mme l'officier du ministère public. Vous devenez alors redevable de plein droit d'une amende forfaitaire majorée d'un montant de 375 €. Le montant du péage non acquitté restera dû.

A défaut de règlement de cette amende forfaitaire majorée dans un délai de quatre mois à compter de son envoi, le Trésor public fera opposition auprès de l'autorité administrative compétente au transfert du certificat d'immatriculation de votre véhicule en cas de vente d'occasion.

La transmission à M./ Mme l'officier du ministère public de cinq dossiers vous concernant sur une période inférieure ou égale à douze mois vous expose, en application de l'article L419-1 du code de la route, à une amende de 7500 €.

Identification du véhicule

Immatriculation	FV-785-TC
Catégorie	Classe 2
Pays	FRANCE
Marque	RENAULT

Identification de l'agent assermenté

N° 632871

Infraction de non-paiement du péage (Article R419-2 du code de la route)

EXTRAIT : «LE FAIT, POUR TOUT CONDUCTEUR, DE REFUSER D'ACQUITTER LE MONTANT DU PEAGE OU DE SE SOUSTRAIRE D'UNE MANIERE QUELCONQUE A CE PAIEMENT EST PUNI DE L'AMENDE PREVUE POUR LES CONTRAVENTIONS DE LA QUATRIEME CLASSE»

Montant du péage TTC non acquitté (en fonction de la catégorie de véhicule et du trajet)	0,20 €
Montant de l'indemnité forfaitaire (art. R. 49-8-4-1 du code de procédure pénale)	90,00 €
Cependant vous bénéficiez de l'application d'une indemnité forfaitaire minorée dont le montant est fixé à 10 €, en application de l'article R. 49-8-4-1 du code de procédure pénale, si vous réglez dans un délai de quinze jours à compter de l'envoi du présent avis	
Montant total à régler (minoré) jusqu'au 15/07/2025	10,20 €
Montant total à régler (forfaitaire) à compter du 16/07/2025	90,20 €

Si vous souhaitez régler, envoyez votre chèque accompagné du talon ci-dessous

Si vous souhaitez protester, envoyez le talon ci-dessous accompagné des pièces justificatives

%

CARTE DE PAIEMENT

Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire chez un partenaire du réseau agréé Nirio



Payez en ligne sur le site sécurisé :

www.aliae.com

Ou par chèque à l'ordre de : ALIAE
A envoyer à l'adresse suivante

APRR

Centre de recouvrement péage
La Vavrette
01250 TOSSAT

NOM : GRAFFOILLERE REMI

MONTANT À PAYER jusqu'au 15/07/2025 : 10,20 €

MONTANT À PAYER à compter du 16/07/2025 : 90,20 €

AVIS N° : 222025060670360

IMMATRICULATION : FV-785-TC

Scannez pour payer



CARTE DE PROTESTATION

Voir au dos les cas de protestation possibles

Protestez en ligne sur le site sécurisé :

www.aliae.com

Ou par courrier accompagné des pièces justificatives à :

APRR

TSA 30005 Protestations ALIAE
52009 CHAUMONT CEDEX

NOM : GRAFFOILLERE REMI

MONTANT À PAYER jusqu'au 15/07/2025 : 10,20 €

MONTANT À PAYER à compter du 16/07/2025 : 90,20 €

AVIS N° : 222025060670360

IMMATRICULATION : FV-785-TC